



Le *FamilienRat* (conseil familial) – informations pour adultes Soutien aux familles dans des périodes difficiles

Qu'est-ce qu'un *FamilienRat* ?

Vous-même ou vos proches avez des problèmes et vous souhaitez trouver une bonne solution. Ou bien vous passez une période difficile et auriez besoin de soutien. Ne serait-il pas utile d'en parler avec des personnes que vous connaissez et auxquelles vous faites confiance, pour réfléchir ensemble sur une solution ? Un *FamilienRat* est alors ce qu'il vous faut. Un coordinateur ou une coordinatrice indépendant/e se chargera de préparer et de réaliser votre *FamilienRat*. Ce sont des citoyens et des citoyennes qui normalement exercent un autre métier et qui ont reçu une formation spéciale pour remplir cette tâche. Il s'agit d'un service gratuit offert par le Service de la jeunesse.

Comment fonctionne un *FamilienRat* ?

Vous en tant que famille, vous vous réunissez avec vos proches, vos amis et toutes les personnes qui sont importantes pour vous, pour décider quelle solution vous paraît la meilleure. Car avec les personnes qui vous sont proches, vous pouvez discuter le plus facilement ce qu'il vous faut faire maintenant, comment vous pouvez vous entraider et si vous voulez profiter d'un soutien extérieur, par exemple de la part du Service de la jeunesse. Beaucoup de personnes ont de la peine à demander de l'aide et de parler de leurs problèmes. Les expériences faites avec le *FamilienRat* montrent cependant qu'il vaut bien la peine de risquer cette démarche car vous trouverez ainsi des personnes pour vous soutenir.

Dans quelles situations un *FamilienRat* est-il utile ?

Il y a beaucoup de situations où un *FamilienRat* peut être utile, par exemple quand un parent n'est pas disponible pour participer à l'éducation des enfants et quand l'entretien des enfants doit être assuré, quand les parents se séparent et qu'il faut régler de nombreuses questions, ou bien quand les enfants ont des difficultés scolaires. Un *FamilienRat* est aussi utile s'il y a des avis divergents, ce qui entraîne des différends sur la meilleure solution, et encore dans beaucoup d'autres situations. C'est à vous d'en décider. Le Service de la jeunesse ou un autre service peut également proposer un *FamilienRat* si le professionnel en charge le juge utile.

Qui participe au *FamilienRat* ?

Ce ne sont pas seulement les enfants et les parents qui peuvent participer au *FamilienRat*, mais aussi les grands-parents, les tantes et oncles, les cousines, les amis, les voisins et d'autres personnes proches de la famille. Durant la première phase du *FamilienRat*, des professionnels (par exemple de l'école, de la crèche, du Service de la jeunesse) peuvent y assister pour donner des informations importantes concernant la situation actuelle.

La personne chargée de la coordination du *FamilienRat* vous aidera à régler toutes les questions qui se posent avant et durant la rencontre.



Comment initier un *FamilienRat* ?

Vous pouvez vous adresser vous-même au bureau responsable du *FamilienRat*, ou bien le Service de la jeunesse établit ce contact avec votre consentement. C'est ce bureau qui chargera une personne indépendante de coordonner le *FamilienRat*.

Quand et où un *FamilienRat* a-t-il lieu ?

C'est selon vos souhaits et idées que le temps et le lieu du *FamilienRat* seront fixés. Ensemble avec vous, le coordinateur/la coordinatrice préparera à cette rencontre toutes les personnes présentes en discutant quels sont vos besoins pour vous sentir à l'aise et en sécurité. On aide les enfants et les jeunes – parfois aussi d'autres membres de la famille – à exprimer leur avis. C'est vous qui, avec le soutien du coordinateur/de la coordinatrice, pourrez choisir la personne qui donnera cette aide.

Comment se déroule le *FamilienRat* ?

1. Accueil et informations

Après des mots d'accueil de votre part, la personne coordonnant le *FamilienRat* explique le déroulement et les règles de discussion et animera la première partie de la discussion. Si des professionnels sociaux sont présents, ils expliquent ce qui les inquiète dans la situation de la famille et quelles questions il faudrait régler de leur point de vue. Si la sécurité d'un enfant est en cause, on déterminera les conditions minimales auxquelles votre projet futur devra répondre. Vous avez l'occasion de poser des questions et de vous renseigner sur les services offerts pour vous aider. C'est important pour pouvoir développer plus tard un bon projet.

2. L'heure de la famille

Après que toutes les questions encore ouvertes ont été abordées, les professionnels sociaux quittent la salle. Alors vous en tant que famille, vos proches, vos amis et connaissances, vous avez l'occasion de discuter quelles conclusions il faut tirer des informations reçues, quels problèmes se posent selon vous, quelles solutions vous pouvez envisager, ce que vous pouvez faire vous-même ou bien si vous souhaitez obtenir de l'aide professionnelle. C'est une chance pour vous de trouver une solution acceptable pour tous, sans se presser. Prenez le temps qu'il vous faut. Le coordinateur/la coordinatrice restera près de vous pour le cas où vous auriez des questions.

3. Le projet

Quand vous aurez pris ensemble des décisions et développé un projet, ce projet est noté. Le coordinateur/la coordinatrice le lira avec vous et assurera que les accords pris par les partenaires soient clairs et que les personnes qui seront responsables d'agir selon ces accords, y soient nommées. Si une professionnelle du Service de la jeunesse est présente, vous lui présenterez ensuite votre projet. Elle l'acceptera s'il est clair et s'il est conforme avec la sécurité d'un éventuel enfant ainsi qu'avec la loi.



Et qu'est-ce qui se passe ensuite ?

Toutes les personnes participant au *FamilienRat* recevront au plus tôt une copie du projet. La famille ainsi que les professionnels auxquels on a fait appel feront de leur mieux pour que le projet réussisse. Après un délai convenu, on vous demandera où vous en êtes avec la réalisation du projet. Pour le vérifier et le modifier éventuellement, il y a dans la plupart des cas une autre rencontre telle qu'elle a été convenue lors du *FamilienRat*.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès !

Votre coordinateur/coordinatrice que vous pouvez appeler à tout moment :

Nom:

Téléphone:

Informations supplémentaires :

Landeshauptstadt Stuttgart, Jugendamt, FamilienRat-Büro :

Heike Hör, Wilhelmstraße 3, 70182 Stuttgart, téléphone: 0711/216-55322, E-Mail:

heike.hoer@stuttgart.de et www.stuttgart.de/familienrat

Editeur : *Landeshauptstadt Stuttgart, Jugendamt* en relation avec le service *Kommunikation*, rédaction : Christina Riedlinger, design : Uli Schellenberger, source : Eigen Kracht Centrale Zwolle, Pays-Bas, révisé par *FamilienRat-Büro Stuttgart*

